

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 18 août 2015 à 19h00 à l'Hôtel de Ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, Inès Pontiroli, Thomas Howard et Dr. Jean Amyotte.

Également présents, Mme Ginette Chevrier-Bottrill, directeur général adjointe par intérim, ainsi qu'un contribuable.

Absence motivée: Brian Middlemiss, maire suppléant.

La séance débute à 19h00.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

James Eggleton

- Demande pourquoi certains conseillers ont votés contre la politique MADA à une réunion antérieure

15-08-2490

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Réparation urgente du débarcadère à Quyon
4. Lancement d'appel d'offres – surveillance des travaux et contrôle de qualité – réfection du chemin de la Montagne
5. Lancement d'appel d'offres – inspection télévisée des conduites d'égouts – secteur Quyon (plan d'intervention)
6. Période de question du public
7. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

15-08-2491

RÉPARATION URGENTE DU DÉBARCADÈRE A QUYON

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics a tenté de stabiliser le promontoire situé à proximité de la descente de bateau de Quyon;

CONSIDÉRANT que ces efforts sont demeurés vains en raison de l'état avancé de dégradation de cette structure;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Thomas Howard

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil demande expressément au Service des travaux publics de démanteler cette structure dans les plus brefs délais pour des raisons de sécurité;

IL EST AUSSI RÉSOLU QU'un budget de 1200\$, plus taxes, soit octroyé à ce projet afin de couvrir les frais de location d'une pelle mécanique.

Le vote est demandé. Pour = 3 Contre = 2

Adoptée sur division

Les conseillers Jean Amyotte et Inès Pontiroli votent contre la résolution car ils estiment que ce geste pourrait contrevenir aux lois environnementales.

Le maire dit que le service d'urbanisme a fait une première vérification pour s'assurer de la légalité de cette intervention mais qu'une deuxième vérification sera faite avant l'exécution des travaux.

15-08-2492

SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE DE QUALITÉ – RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre a été lancé pour la réfection du chemin de la Montagne ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de s'assurer que ces travaux respectent le cahier de charge et qu'ils sont exécutés selon les règles de l'art;

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate le Directeur des infrastructures et des travaux publics afin qu'il lance un appel d'offres pour les services d'une firme d'ingénierie chargée de surveiller et de contrôler la qualité de travaux effectués lors de la réfection du chemin de la Montagne.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la source de financement provienne à partir du règlement d'emprunt #05-15.

Adoptée

15-08-2493

LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES – INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUTS – SECTEUR QUYON (PLAN D'INTERVENTION)

CONSIDÉRANT que la remise en état du réseau d'égout du secteur Quyon nécessite au préalable une inspection télévisé des conduites afin de connaître l'état du réseau et de cibler les priorités d'intervention.

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate le Directeur des infrastructures et des travaux publics afin qu'il lance un appel d'offres pour les services d'une firme chargée d'inspecter le réseau d'égouts du secteur Quyon et qu'elle fasse rapport sur les priorités d'intervention.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

James Eggleton - Question sur une lettre du Directeur des élections du Québec déposée antérieurement

Le conseiller Brian Middlemiss arrive à la séance à 19h14.

15-08-2494

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 19h15 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

Directeur général adjointe par intérim

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».